



PLAN D'ACTION DE LA COMMUNE DE MONTCHERAND EN FAVEUR DES NICHEURS EN BÂTIMENTS



Novembre 2024

Marc Bastardot

Terrain chauves-souris et rédaction des
plans d'action

Place Henri-de-Colombier

1114 Colombier

+ 41 79 515 55 87

Marc.bastardot@chauves-souris.ch

Yves Menétrey

Terrain hirondelles et martinets

Esserts de Rive bas 9

1345 Le Lieu

+41 76 331 91 83

Yves.menetrey@gmail.com



1. INTRODUCTION

Le terme "nicheurs en bâtiments" désigne plusieurs espèces d'oiseaux, telles que les hirondelles de fenêtre, les hirondelles rustiques, le martinet noir, ainsi que les chauves-souris. Ces espèces se sont adaptées au fil du temps au milieu bâti et colonisent dorénavant les façades et les bâtiments des villes et des villages. Aujourd'hui, ces espèces sont menacées, notamment par la rénovation des bâtiments, le manque de sites de nidification (les constructions modernes étant souvent moins propices) ou encore la destruction de leurs gîtes dans les bâtiments par le manque de tolérance du public à leur égard.

Les communes jouent un rôle central dans la préservation de ces espèces, notamment à travers la gestion des permis de construire, l'entretien des bâtiments publics et la sensibilisation des citoyens. Pour soutenir les communes dans cette démarche, le Canton de Vaud propose des plans d'action communaux dédiés à la sauvegarde des nicheurs en bâtiments.

Les présents rapports ont été rédigés en suivant le canevas de la Station Ornithologique Suisse et des plans d'action réalisés par n+p et le Parc naturel régional Jura vaudois.



PARTIE 1 – PLAN D’ACTION : HIRONDELLE DE FENÊTRE, HIRONDELLE RUSTIQUE ET MARTINET NOIR

TABLE DES MATIÈRES

1.	Objectifs du plan d’action.....	4
2.	Ecologie des espèces	4
3.	Base légale.....	5
4.	Méthodologie de l’inventaire.....	5
5.	Résultats de l’inventaire	5
6.	Recommandations générales.....	7
	Mesures concrètes	7
	Communication et sensibilisation.....	8
	Hirondelle de fenêtre et hirondelle rustique	8
	Martinet noir.....	8
7.	Mesures spécifiques de conservation pour la commune de Montcherand	8
8.	Documentations.....	9



1. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

Ce plan d'action, entièrement subventionné par le Canton, a pour objectif principal l'inventaire des populations d'espèces présentes dans l'espace bâti. Il vise à définir des objectifs de conservation adaptés à chaque situation locale et à mettre en place des mesures concrètes pour préserver ces espèces menacées. Réalisé durant l'été 2024, il s'appuie sur les résultats des inventaires des hirondelles et des martinets noirs.

Le plan d'action adopte une approche globale à l'échelle de la commune, permettant de mieux comprendre la dynamique des nicheurs en bâtiments. Parmi les principaux objectifs figurent la préservation des colonies existantes d'hirondelles et de martinets noirs, ainsi que le renforcement de ces populations pour assurer leur pérennité à long terme et, idéalement, leur augmentation. Le plan inclut également des mesures visant à garantir une bonne cohabitation avec les propriétaires de bâtiments abritant ces colonies.

2. CONTEXTE

Les hirondelles de fenêtre, les hirondelles rustiques et les martinets noirs sont des espèces menacées, figurant sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs (Knaus et al., 2021), et nécessitent des mesures de conservation spécifiques (Keller et al., 2010 ; Spaar & Ayé, 2016). Ces oiseaux, presque totalement dépendants des bâtiments pour leur reproduction, sont menacés par la destruction de leurs sites de nidification, notamment lors de travaux de rénovation. La densification urbaine réduit également les espaces riches en insectes et les zones de terre nue nécessaires à la construction des nids des hirondelles.



Figure 1 : l'hirondelle rustique, l'hirondelle de fenêtre et le martinet noir (Photos :Mathieu Bally)

Les martinets noirs nichent dans des cavités et interstices des bâtiments, souvent affectés par des rénovations. Les hirondelles de fenêtre, quant à elles, sont également vulnérables à la transformation des façades, moins adaptées à l'accrochage de leurs nids. La rénovation des granges et des écuries pose un problème particulier pour l'hirondelle rustique, qui dépend de l'intérieur des bâtiments et de la présence du bétail. Bien que ces espèces soient généralement bien acceptées, des conflits peuvent survenir à cause des salissures sous les nids, conduisant parfois à leur destruction illégale. Des solutions simples, comme la pose de protections ou de nichoirs artificiels, peuvent réduire ces dérangements et soutenir leur conservation.

Ces espèces reviennent chaque année sur leurs lieux de nidification. Il est donc crucial de protéger les sites de nidification existants et de mettre en place des mesures de conservation adaptées. L'installation de nichoirs artificiels et la gestion favorable des espaces naturels sont des actions complémentaires pour assurer la pérennité de ces espèces.



3. BASE LEGALE

Selon la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, les hirondelles et martinets ne sont pas des espèces chassables et sont donc strictement protégées (LChP, art. 2 et 7). De plus, l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage spécifie qu'il est interdit « de tuer, blesser ou capturer les animaux de ces espèces ainsi que d'endommager, détruire ou enlever leurs œufs, nids ou lieux d'incubation » (OPN, art. 20, al. 2). **Les nids ou lieux d'incubation sont donc protégés toute l'année** (RLFaune, art. 14a, al. 2c) et toute intervention sur ceux-ci doit faire l'objet d'une demande auprès de la DGE-biodiv (à l'inspecteur de police faune-nature de la région).

4. MÉTHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE

Données préalablement disponibles

Pour chaque espèce, les données existantes d'observation d'individus ou de colonies ont été réunies et projetées sur des cartes à destination de l'ornithologue réalisant l'inventaire de terrain. Ces données ont constitué une base pour le travail de recensement.

Enquête citoyenne

Une enquête auprès de la population a été réalisée au printemps 2024. Coordinée avec la commune, celle-ci visait à recueillir des observations de nicheurs en bâtiments (avec des questions du type : "Des hirondelles nichent-elles de façon régulière dans le bâtiment dans lequel vous logez/travaillez ?", " Avez-vous des nids naturels ou des nichoirs dans/sur votre bâtiment ?", etc.). Elle s'est concrétisée via un formulaire en ligne et par une affiche dédiée déployée sur le pilier public.

Recensement de terrain

Le recensement des trois espèces, a été réalisé en même temps en deux passages : le 5 juin et le 8 juillet 2024. Les recensements ont été faits le matin, ou en fin de journée. Durant ces visites, les sites de nidification existants, connus ou non, et les sites potentiels pour l'accueil de colonies, ont été relevés.

5. RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE

Grâce aux données obtenues en amont, à savoir les données préalables et les retours de l'enquête citoyenne, ainsi qu'au recensement de terrain, la situation actuelle des nicheurs en bâtiments du territoire communal de Montcherand est connue.

Les données brutes de l'inventaire sont présentées ci-dessous. Les données peuvent également être visionnées sur le géoportail de la Station Ornithologique Suisse (www.webgis.vogelwarte.ch). Il est à noter que la situation n'est pas figée et qu'il est possible que de nouveaux bâtiments soient colonisés ces prochaines années, c'est pourquoi nous vous recommandons d'utiliser ce géoportail car si des données sont transmises ces prochaines années, les cartes seront automatiquement mises à jour. Vous pourrez également transmettre vos nouvelles observations via ce formulaire : [Donnees_InventaireFauneAilee_20220331.xlsx \(live.com\)](#)

Table 1 : Résumé des résultats

Espèce	Hirondelle de fenêtre	Hirondelle rustique	Martinet noir
Nombre total de sites recensés	4	9	4
Nombre de nichoirs	0	3	0
Nombre de nichoirs occupés	0	0	0
Nombre de nids naturels	4	9	4
Nombre de nids naturels occupés	4	9	4



Hirondelle de fenêtre

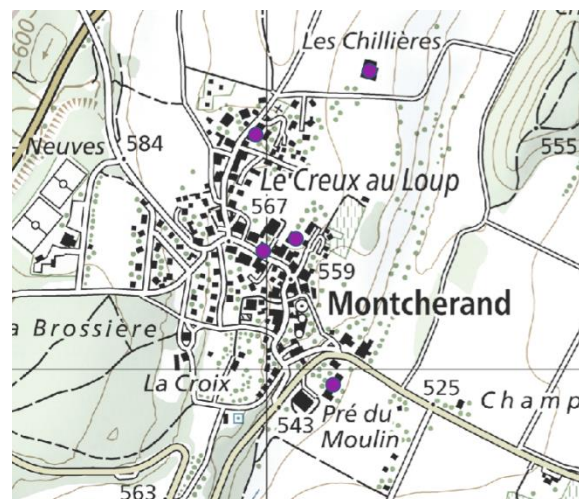
L'inventaire a révélé la présence de 4 nids naturels sur deux sites. Deux bâtiments présentaient des traces d'anciens nids. Aucun nichoir n'est présent dans le village.



Adresse	Situation
Route du Suchet 1	2 nids
Impasse du Milieu 3	2 nids
Route du Creux au Loup 5a	0 nid en 2024, (2 nids en 2013)
Route du Creux au Loup 10	1 ébauche de nid
Route du Suchet 3	1 ébauche de nid et 5 traces d'anciens nids

Hirondelle rustique

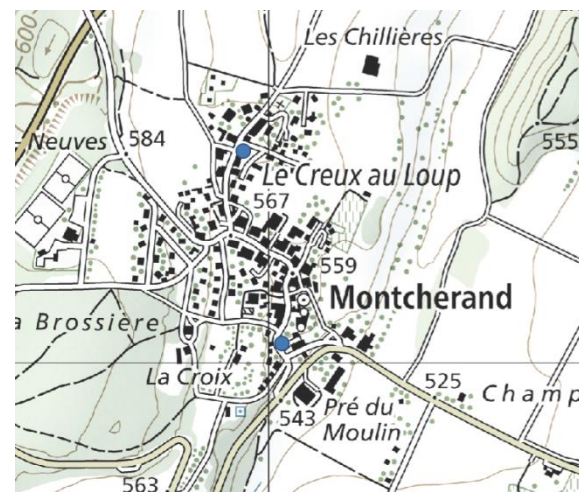
L'inventaire a révélé la présence de 9 nids naturels sur cinq sites. Des nids artificiels d'hirondelle rustique sont également présent dans la ferme Les Chillières, mais ne sont pas idéalement posés.



Adresse	Situation
Route du Suchet 2.2	3 nids
Vers Châtillon 11	2 nids
Les Grands Contours 2.2	2 nids
Route du Creux au Loup 16.1	1 nid
Route du Suchet 8	1 nid

Martinet noir

L'inventaire a révélé la présence de 4 nids naturels sur deux sites. Aucun nichoir n'est présent dans le village.



Adresse	Situation
Ruelle de la Riétaz 2	3 nids
Rue du Château 11	1 nid



6. DISCUSSION

Les résultats obtenus lors de cet inventaire montrent une présence des trois espèces cibles. Les densités des trois espèces sont relativement faibles, ce qui est probablement un signe du manque de sites de nidifications disponibles.

Un inventaire des hirondelles de fenêtre avait été effectué en 2013 dans la commune, cet inventaire avait relevé 2 sites de nidification totalisant 11 nids. Sur l'un de ces sites, seuls deux nids étaient encore présents, et l'autre site n'est plus du tout occupé. La population est passée de 11 couples en 2013 à seulement 4 couples en 2024 ! Il serait utile de reposer des nichoirs sur plusieurs bâtiments en mettant l'accent sur les bâtiments déjà occupés ou montrant des signes d'une ancienne occupation (Voir chapitre 7 et 8).

La commune a déjà prévu d'organiser un atelier de construction de nichoirs à martinets au mois de janvier 2025. Ces nichoirs seront posés dans la commune (voir chapitre 8).

7. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les recommandations, ci-dessous, peuvent s'appliquer de manière générale pour favoriser la conservation et la présence des trois espèces concernées.

Objectifs généraux	Propositions de mesures
S'assurer que les travaux de rénovation, de démolition ou de construction ne mettent pas en danger les populations d'hirondelles et de martinets	• Adapter la procédure lors de demandes d'autorisations de démolition, de construction ou de rénovation de bâtiments, notamment dans le cadre des procédures CAMAC, pour prendre en compte les données d'inventaire (nids et zones de reproduction) • Informers les propriétaires/locataires que les sites de nidification des hirondelles et des martinets sont protégés toute l'année (chapitre 3) et que l'inspecteur de Police faune-nature doit être consulté pour toute intervention sur les sites de reproduction. • Informer les services communaux concernés de la publication du plan d'action et de la mise à disposition des cartes de présence de ces espèces
Sensibiliser et informer les services communaux, les propriétaires, les professionnels du bâtiment et le grand public aux enjeux et besoins de conservation des hirondelles et martinets	• Sensibiliser et former les services communaux aux enjeux de conservation des hirondelles et des martinets • Communiquer les résultats, les objectifs et les mesures de conservation du plan d'action aux habitants et au personnel communal • Contacter les propriétaires et locataires qui abritent des sites de nidification sur leurs habitations pour présenter les enjeux de conservation et la procédure à suivre en cas d'intervention sur les sites de nidification. • Organiser des activités de sensibilisation pour le grand public (excursions, conférences) pour présenter et valoriser le travail de conservation de la commune. Une journée de construction de nichoir à martinets est prévue le 11 janvier 2025. • Réduire les conflits en favorisant la pose de planchettes sous les nids d'hirondelles et en installant des aménagements dissuasifs sur les parties de bâtiments où la présence de nids peut être conflictuelle (en coordination avec la Police faune nature) pour réduire les dérangements dus aux salissures • Favoriser l'acceptation des nouveaux sites en plaçant les nids artificiels à des endroits sans conflit de cohabitation
Sensibiliser et informer les agriculteurs et agricultrices de l'importance de leurs exploitations pour les hirondelles rustiques	• Informer sur les enjeux liés à la protection des hirondelles rustiques • Informer les exploitant-e-s que la présence des hirondelles rustiques est fortement dépendante du bétail et de la disponibilité de matériaux de construction pour leurs nids. Des nichoirs peuvent également être installés.
Favoriser les habitats riches en insectes comme nourriture, et en	Maintenir et créer des zones favorables à la biodiversité, riches en insectes, dans les parcs et jardins communaux



matériaux de construction pour les nids	• Promouvoir la création de zones favorables à la biodiversité riches en insectes dans les parcs et jardins privés • Limiter l'utilisation de pesticides au strict nécessaire (voire abandon complet) • Créer ou maintenir des zones de terre nue accessibles (zones dégagées aux alentours) et non dérangées et à proximité des colonies existantes pour favoriser la construction et l'entretien des nids
Actualiser les données de sites de nidification et suivi d'efficacité des mesures	• Saisir les nouvelles données, notamment d'installation de nichoirs ou de disparition de sites de nidification selon les indications de la Station ornithologique (voir chapitre 5) • Actualiser les inventaires tous les 5 ans (recommandé).

8. MESURES SPÉCIFIQUES DE CONSERVATION

Les mesures recommandées ci-dessous sont spécifiques à la commune de Montcherand et sont issues des observations faites par l'ornithologue en charge du recensement. Elles ne sont pas exhaustives.

Avec l'approbation des propriétaires privés, les mesures présentées dans le tableau ci-dessous pourraient être mises en place en début d'année 2025. Ces mesures peuvent être en grande partie financées par le programme de conservation des nicheurs en bâtiments du Canton de Vaud (voir chapitre 9).

Bâtiment	Propriétaire	Espèce	Mesures
Route du Suchet 3	Privé	Hirondelle de fenêtre	Pose de nichoirs et planches de protection
Route du Creux au Loup 5a	Privé	Hirondelle de fenêtre	Pose de nichoirs et planche de protection
Route du Creux au Loup 10	Privé	Hirondelle de fenêtre	Pose de nichoirs et planche de protection
Rue du Suchet 1	Privé	Hirondelle de fenêtre	Pose de nichoir pour renforcer la colonie, pose éventuelle de planches de protection
Vers Châtillon 11	Privé	Hirondelle rustique	Remplacement de 3 nichoirs
Sur la place 1	Bâtiment communal	Martinet noir	Pose de 17 nichoirs*
Sur la place 3a	Rachel Goy	Martinet noir	Pose de 4 nichoirs*
Ruelle de l'église 6	Bâtiment communal	Martinet noir	Pose de 9 nichoirs*

*mesure validée



9. DOCUMENTATIONS

L'état de Vaud met à disposition deux fiches présentant différentes mesures à mettre en place pour les nicheurs en bâtiments :

- H2 « Martinets : préservation des lieux de nidification » ;
- H3 « Hirondelles : préservation des lieux de nidification ».

<https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#c2053108>

Lien vers le formulaire pour les subventions pour la pose de nichoir :

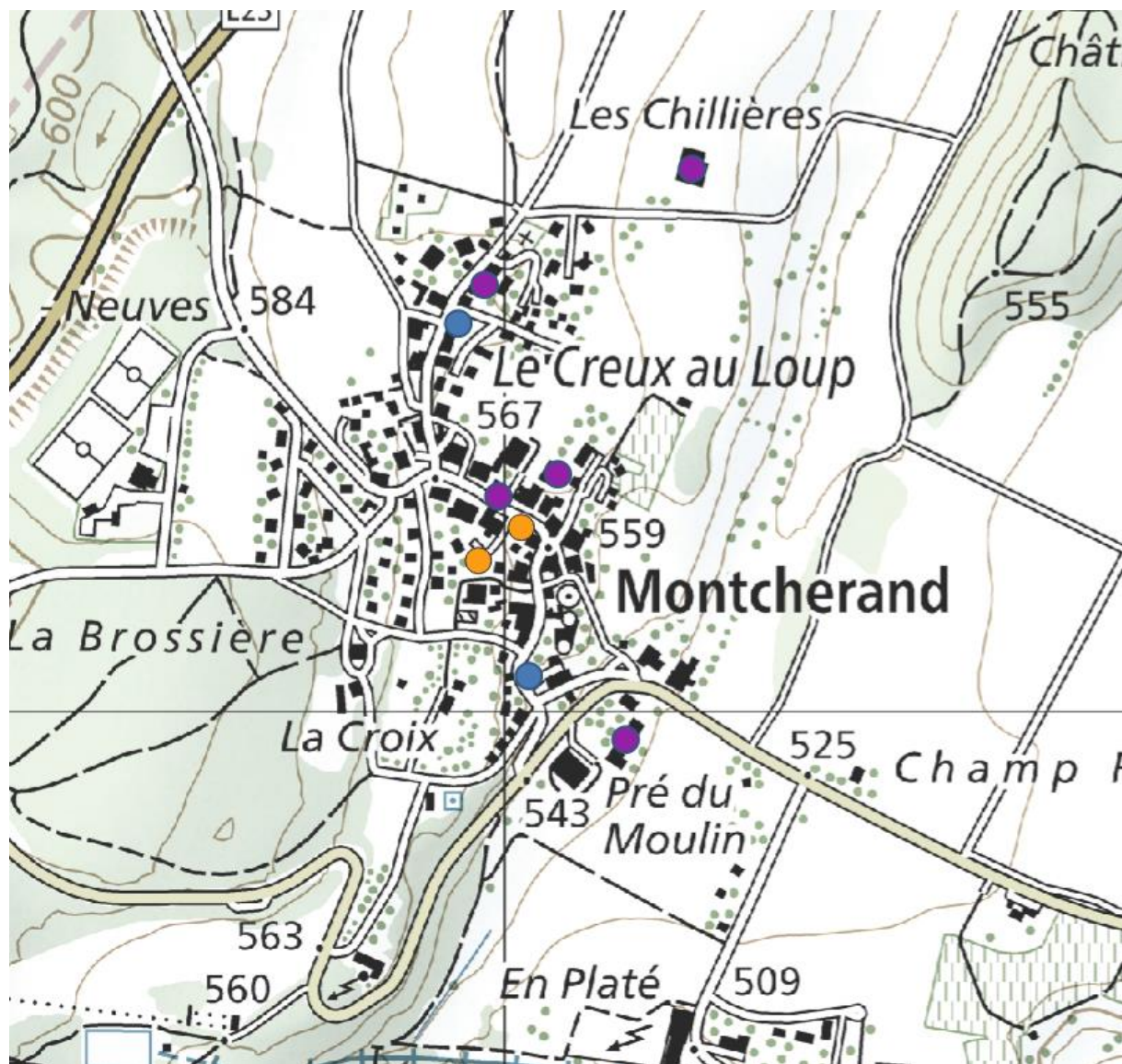
<https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-la-pose-de-nichoirs-a-hirondelles-et-martinets>

La Station ornithologique suisse a conçu trois fiches pouvant aussi s'avérer utile dans la gestion de ces espèces :

- « Crise du logement chez l'hirondelle de fenêtre »
([Michler et al 2018 Fiche info Hirondelle de fenetre communes.pdf \(vogelwarte.ch\)](#)) ;
- « Sites de nidification pour les Martinets noirs » [br segler 2016 fr.pdf \(vogelwarte.ch\)](#)
- « Une hirondelle au coin de sa fenêtre »
([Michler et al 2018 Fiche info hirondelle de fenetre privee.pdf \(vogelwarte.ch\)](#)) ;



Annexe 1 : Carte des sites de nidifications



Carte des sites de nidification occupés en 2024. Orange : Hirondelle de fenêtre ; Violet : Hirondelle rustique ; Bleu : Martinet noir.